



OIC/CFM-44/2017/ST/RES/FINAL

RÉSOLUTIONS

SUR

**LA SCIENCE, LA TECHNOLOGIE ET L'INNOVATION,
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, LES SECTEURS DE LA SANTÉ ET DE
L'ENVIRONNEMENT**

ADOPTÉES PAR LA

**44^{ème} SESSION DU CONSEIL DES MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*(Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde
de solidarité)*

ABIDJAN, REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

(10-11 juillet 2017)

(16-17 Shawwal1438H)

INDEX

No. d'ordre		PAGES
1	Résolution n° 1/44-S&T sur les questions liées à la science et à la technologie	3
2	Résolution n°2/44-S&T sur les questions liées à l'enseignement supérieur	6
3	Résolution n°3/44-S&T sur les questions liées à la santé	9
4	Résolution n°4/44-S&T sur les questions liées à l'environnement	14
5	Résolution n°5/44-S&T sur les questions relatives aux ressources en eaux	17
6	Résolution n°6/44-S&T sur les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH)	19
7	Résolution n°7/44-S&T sur les activités des universités de l'OCI	21
8	Résolution n°8/44-S&T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans le domaine de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement	26
9	Résolution n°9/44-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière dans certains États membres	33
10	Résolution n°10/44-S&T sur l'ancien site d'essai nucléaire du Semipalatinsk et la Journée internationale de lutte contre les essais nucléaires et la réhabilitation de la région de la mer d'Aral	36

RESOLUTION N° 1/44-S&T
SUR
LES QUESTIONS LIEES A LA SCIENCE ET A LA TECHNOLOGIE

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant la Vision 1441H de l'OCI pour la science et la technologie, adoptée par la dixième Conférence islamique au sommet tenue à Putrajaya en octobre 2003 et l'OIC 2025: Programme d'action adopté par le 13^{ème} Sommet islamique tenu à Istanbul les 14 et 15 avril 2016,

Se référant aux résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des ministres des Affaires étrangères, y compris la résolution n° 1/43- S&T sur la science et la technologie adoptée par la quarante-troisième session tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016,

Se référant également au communiqué final adopté par le treizième Sommet islamique tenu à Istanbul les 14 et 15 avril 2016,

Notant avec satisfaction les efforts déployés par le COMSTECH et les activités et programmes de l'ISESCO, du SESRIC, de l' AIS, de la BID et de la CICI dans le domaine du développement et de la promotion de la science et de la technologie dans les États membres de l'OCI,

Reconnaissant le rôle essentiel que la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies respectueuses de l'environnement, peuvent jouer dans le développement et faciliter les efforts pour relever les défis mondiaux, tels que les efforts visant à éradiquer la pauvreté, à assurer la sécurité alimentaire, à améliorer l'accès à l'énergie, à accroître l'efficacité énergétique, à améliorer l'éducation, à protéger l'environnement contre les catastrophes naturelles et celles causées par l'homme, à accélérer le rythme de la diversification et de la transformation économique, à améliorer la productivité et la compétitivité et, en fin de compte, à soutenir le développement durable,

Reconnaissant en outre l'importance du développement de la science, de la technologie et de l'innovation par les États membres pour atteindre les objectifs de l'OIC 2025: Programme d'action et les ambitions fixées par les Objectifs de développement durable des Nations Unies,

Se félicitant des efforts continus déployés par le Gouvernement du Kazakhstan en coordination avec le COMSTECH et le Secrétariat général de l'OCI pour finaliser les préparatifs du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie; l'enseignement supérieur, la santé et les secteurs des ressources en eau et de l'environnement (OIC/44-CFM/2017/ST/SG-REP):

1. **REITERE** son appel lancé aux États membres et aux institutions pertinentes de l'OCI pour qu'ils poursuivent et renforcent leurs programmes et activités de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation (STI), y compris la promotion de la recherche et du développement, et de leurs applications commerciales, la création d'environnements politiques permettant aux établissements d'enseignement et de recherche, aux entreprises et à l'industrie d'innover, d'investir et de transformer les STI en activités d'emploi, **de création de richesses** et de croissance économique intégrant tous les éléments interdépendants, y compris le transfert des connaissances et des technologies.
2. **INVITE** les institutions compétentes de l'OCI, y compris la Banque Islamique de Développement (BID), à soutenir et à assister les projets d'incubatrices de projets commerciaux basés sur l'innovation scientifique et technologique dans les États membres.
3. **SOULIGNE** le rôle central que jouent les gouvernements, avec la participation active des parties prenantes des secteurs public et privé et des instituts de recherche, pour créer et soutenir un environnement propice à l'innovation, à l'esprit d'entreprise, à l'avancement de la science, de la technologie et de l'ingénierie, conformément aux priorités nationales.
4. **RECONNAIT** que la science, la technologie et l'innovation, y compris les technologies de l'information et de la communication, sont essentielles à la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international, y compris les objectifs de développement durable et l'OIC 2025 : Programme d'action.
5. **PREND NOTE AVEC SATISFACTION** des efforts déployés par le Gouvernement du Kazakhstan en coordination avec le COMSTECH et le Secrétariat général de l'OCI pour accueillir le premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie.
6. **INVITE** tous les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à participer activement au premier Sommet de l'OCI sur la science et la

technologie qui se tiendra à Astana, République du Kazakhstan, les 10 et 11 septembre 2017, afin d'identifier les priorités et les objectifs d'avancement et de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation dans les États membres de l'OCI.

7. **INVITE** également les Etats membres et les institutions compétentes de l'OCI à apporter leurs contributions éminentes à la préparation du Premier Sommet de l'OCI sur la Science et la Technologie, prévu à Astana, en République du Kazakhstan, les 10-11 septembre 2017.
8. **REITERE** son appel à toutes les institutions compétentes de l'OCI pour qu'elles coordonnent leurs programmes et activités avec le COMSTECH en vue de parvenir à des synergies et des complémentarités dans la poursuite des objectifs liés à la STI énoncés dans la Vision 1441 H et l'OIC 2025.
9. **FELICITE** le Groupe de la Banque islamique de Développement (BID) pour avoir accordé un soutien financier aux centres d'excellence pour la science et la technologie et demande à la BID, au COMSTECH, à l'ISESCO et au Secrétariat général de l'OCI d'accélérer la désignation de cinq autres centres d'excellence conformément aux dispositions de la Vision de l'OCI 1441H pour la science et la technologie;
10. **PREND NOTE** avec satisfaction des programmes spécialisés de la BID en matière de coopération technique, de science et de technologie et de cartographie des centres de ressources, exhorte les États membres à prendre note des capacités avancées des centres de ressources identifiés par la BID et envisage d'utiliser leur expertise pour relever les défis du développement local;
11. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°2/44-S&T
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant les résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des ministres des Affaires étrangères, y compris la résolution n° 1/43-S&T sur la science et la technologie adoptée par la quarante-troisième session tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Rappelant le Communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au Sommet tenue à Istanbul les 14 et 15 avril 2016 ;

Se référant aux résolutions et décisions adoptées par les Conférences islamiques des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, y compris celles adoptées par la huitième Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, tenue à Bamako, République du Mali les 14-15 novembre 2016 ;

Notant avec satisfaction les contributions des universités affiliées/subsidiaires de l'OCI, à savoir : l'Université islamique de Technologie (UIT), au Bangladesh, l'Université islamique d'Ouganda (UIO), l'Université islamique du Niger (UIN) et l'Université internationale islamique de Malaisie (UIIM), dans la promotion de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement ;

Félicitant la République du Mali pour avoir accueilli la 8^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique en collaboration avec l'ISESCO et le Secrétariat général de l'OCI à Bamako (République du Mali) du 14 au 15 novembre 2016 ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé et les questions liées aux secteurs de l'eau et de l'environnement (OCI/44-CFM/2017/ST/SG-REP) :

1. **REITERE** son appel lancé aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI pour qu'ils poursuivent et renforcent leurs programmes et activités dans le domaine de l'enseignement supérieur, y compris les efforts visant à améliorer les programmes d'enseignement, les facultés **et disciplines modernes, avancés et**

spécialisés dans le domaine de la technologie, la mise en réseau des établissements d'enseignement supérieur, la promotion des projets de recherche communs, des dispositifs d'apprentissage ouvert et à distance (ODL), des programmes de bourses d'études et des programmes de formation professionnelle;

2. **SE FELICITE** de l'offre de la République islamique du Pakistan d'accueillir en 2018 la 9^{ème} Conférence islamique des ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et **exhorte** les États Membres à participer activement à la Conférence ;
3. **SE FELICITE** des bourses d'études supérieures offertes par les gouvernements du Pakistan, de Brunei Darussalam et d'Égypte; ainsi que par le *COMSATS Institute of Information Technology*, basé au Pakistan.
4. **INVITE** les États membres à encourager leurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche des secteurs public et privé à collaborer activement avec l'OCI pour renforcer et promouvoir le programme d'échange éducatif de l'OCI;
5. **SOULIGNE** la nécessité d'une coordination active entre le Secrétariat général de l'OCI, l'ISESCO et la BID en vue de l'établissement d'un cadre général pour la promotion de l'enseignement supérieur à travers le renforcement des échanges, les bourses d'études, le partage d'expertise et la recherche conjointe;
6. **PREND NOTE** avec satisfaction des efforts déployés par les institutions compétentes de l'OCI pour promouvoir l'enseignement supérieur dans les États membres, y compris les subventions annuelles du FSI à l'UIO et à l'UIN et le soutien de l'ISESCO aux universités de l'OCI ainsi que leurs programmes respectifs.
7. **REAFFIRME** son soutien à la création d'une Université islamique internationale à Kaboul, en Afghanistan ; **ENCOURAGE** les efforts déployés par la BID et ISF en vue d'y contribuer et de mobiliser les ressources financières à cette fin ; et **INVITE** les États membres de l'OCI à appuyer ce projet.
8. **DEMANDE** au Secrétaire général de dépêcher à Kaboul une délégation composée de représentants du Secrétariat général, de la Banque islamique de développement, du Fonds de solidarité islamique ainsi que des bailleurs de fonds potentiels intéressés parmi les États membres, pour des consultations avec les autorités afghanes afin d'explorer les aspects juridiques, pratiques et financiers du projet.

9. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N° 3/44-S&T
SUR
LES QUESTIONS LIEES A LA SANTE

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant le Programme d'action stratégique sanitaire de l'OCI (PASS) 2014-2023 adopté par la 4^{ème} Conférence islamique des ministres de la Santé (CIMS) tenue à Djakarta en Indonésie en octobre 2013,

Rappelant en outre les résolutions pertinentes adoptées par les sessions précédentes du Conseil des ministres des Affaires étrangères (CMAE), y compris la résolution n° : 3/43-S&T sur les questions sanitaires, adoptée par la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 18 et 19 octobre 2016,

Réaffirmant les résolutions et décisions adoptées par les sessions successives de la CIMS et du Comité de pilotage pour la santé, y compris celles adoptées par la 5^{ème} session de la CIMS tenue à Istanbul (Turquie) du 17 au 19 novembre 2015,

Ayant à l'esprit le Communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016,

Ayant à l'esprit également le document OIC-2025 : Programme d'action adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Se référant à la Déclaration publiée le 14 avril 2016 à Istanbul par la session spéciale du Leadership des Premières Dames des États membres de l'OCI sur la lutte contre le cancer, tenue en marge de la 13^{ème} Conférence islamique au sommet,

Tenant compte des arrangements pratiques signés en mai 2016 entre le Secrétariat général de l'OCI, la Banque islamique de Développement (BID) et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour aider les États membres de l'OCI à lutter contre le cancer,

Saluant le Ministère de la Santé de la République du Soudan pour avoir organisé, les 20 et 22 mars 2017, une réunion de l'OCI-BID-AIEA en vue d'examiner les déficits de financement et mobiliser des ressources pour la mise en œuvre d'interventions prioritaires dans les programmes nationaux de lutte contre le cancer,

Saluant en outre le Gouvernement turc pour avoir organisé, les 8 et 10 septembre 2016, un colloque sur la prévention des malignités gynécologiques (cancer des femmes)

Saluant le SESRIC pour la tenue du 30 novembre au 1er décembre 2016, à Casablanca (Maroc), d'une réunion consultative en vue d'examiner le projet de l'OCI sur la santé maternelle et la survie de l'enfant,

Prenant note de la troisième réunion du Groupe des fabricants de vaccins dans les Etats membres de l'OCI, organisée par *Bio Farma* (Indonésie) les 14 et 15 novembre 2016,

Prenant note en outre avec satisfaction des efforts déployés par le Groupe consultatif islamique pour l'éradication de la poliomyélite (GCI), y compris la convocation de sa troisième réunion au siège de la BID le 27 septembre 2016,

Saluant le rôle des institutions compétentes de l'OCI, à savoir le SESRIC, la BID et l'ISESCO, dans l'exécution des programmes et activités qui font progresser l'agenda de l'OCI dans le domaine de la santé, notamment en aidant les États membres à renforcer leurs systèmes de santé à travers l'amélioration des infrastructures de base et des ressources humaines et techniques et en assurant l'accessibilité, l'abordabilité et la qualité des services de santé, ainsi que l'accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base,

Exprimant sa gratitude pour la coopération en cours dans le domaine de la santé entre l'OCI et des partenaires internationaux tels que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, le partenariat Halte à la tuberculose, le *Roll Back Malaria*, l'UNICEF, le FNUAP et l'Alliance GAVI,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement (OCI/44-CFM/2017/ST/SG-REP):

1. **ENCOURAGE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à intensifier les actions visant à accélérer les progrès de tous les objectifs du

Programme d'action de l'OCI-2025 et des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'accès universel à la vaccination et aux services de base visant à garantir la survie des enfants, tels que la vaccination, la prévention et le traitement contre le paludisme et la tuberculose, dont la réalisation aurait le plus d'impact sur la santé publique et le développement.

2. **REAFFIRME** son ferme attachement à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action stratégique sanitaire de l'OCI (PASS-OCI) 2014-2023; et **demande** aux États membres de coordonner leurs efforts avec le Groupe des Coordinateurs de pays chefs de file (LCCG) dans la mise en œuvre des activités dans chacun des six domaines thématiques du PASS-OCI.
3. **RECONNAIT** que le fardeau et la menace d'envergure mondiale des maladies non transmissibles constituent l'un des grands défis du développement au XXI^e siècle qui compromet le développement social et économique dans le monde et menace la réalisation des objectifs de développement convenus au niveau international; et **REITERE** son appel aux États membres pour qu'ils prennent les mesures nécessaires tendant à promouvoir des modes de vie sains parmi leurs ressortissants et à renforcer le contrôle des maladies non transmissibles, comme le cancer, l'obésité, le diabète et les maladies cardiovasculaires.
4. **APPRECIÉ** les efforts déployés par certains États membres de l'OCI en vue de contrôler la propagation des maladies transmissibles et non transmissibles; et les **ENCOURAGE** à partager leurs meilleures pratiques avec les autres États membres.
5. **PREND NOTE**, avec préoccupation, du fardeau croissant du cancer et de l'accès limité à la radiothérapie et aux services liés au cancer dans les États membres; et **exhorte** les États membres à soutenir les efforts de l'OCI-BID-AIEA visant à aider les États membres intéressés à mettre en œuvre leurs programmes nationaux de lutte contre le cancer et à appuyer l'établissement, la modernisation et/ou l'extension des services de radiothérapie.
6. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir et de tirer parti des activités de recherche menées sur des questions liées à la santé par les diverses institutions de recherche, dont les Centres d'excellence de l'OCI.

7. **SE FELICITE** de la décision prise par la 3^{ème} réunion du Groupe consultatif islamique (GCI) pour l'éradication de la poliomyélite d'élargir sa portée à d'autres interventions relatives à la santé maternelle et infantile et demande à tous les États membres de poursuivre leurs efforts visant à accroître la couverture vaccinale, y compris à travers le partage des meilleures pratiques, afin de s'assurer que tous les enfants soient vaccinés contre les maladies évitables, dont la polio.
8. **DEMANDE** au GCI et à toutes les institutions compétentes de l'OCI, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de fournir une coopération et une assistance techniques aux États membres qui le souhaitent, pour soutenir leurs efforts visant à mettre en œuvre les engagements relatifs à la santé maternelle et infantile et la nutrition.
9. **DEMANDE** aux États membres de soutenir les efforts déployés par le Groupe des fabricants de vaccins de l'OCI pour parvenir à l'autosuffisance en matière de production et de fourniture de vaccins sûrs et abordables; et les **exhorte** à identifier et à encourager les sociétés de fabrication de vaccins relevant de leurs juridictions respectives à adhérer au Groupe.
10. **SOULIGNE** la nécessité d'une mise en service rapide du Centre d'excellence sur les vaccins et les produits biotechnologiques offert par la République d'Indonésie.
11. **RECONNAIT** le potentiel des institutions de la société civile et du secteur privé à contribuer de manière significative à la mise en œuvre du programme sanitaire de l'OCI; et **INVITE** toutes les institutions compétentes de l'OCI à coordonner avec le SESRIC dans la poursuite de l'engagement des institutions de la société civile par l'intermédiaire de l'Alliance sanitaire OCI-ONG Ibn Sina pour compléter le rôle des États membres dans la mise en œuvre du PASS-OIC.
12. **SOULIGNE** l'importance d'allouer des ressources adéquates à la fois techniques et financières en vue de la mise en œuvre du PASS-OIC 2014-2023 et **DEMANDE** au Groupe de travail sur la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des activités du Programme d'action stratégique sanitaire de l'OCI (PASS) d'accélérer leurs travaux en vue de la tenue d'une conférence sur la mobilisation des ressources.

13. **DEMANDE** aux Etats membres de participer activement à la 6^{ème} session de la Conférence islamique des Ministres de la Santé, prévue à Djeddah, Royaume d'Arabie Saoudite, les 5-7 décembre 2017.

14. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°4/44-S&T
SUR
LES QUESTIONS LIEES A L'ENVIRONNEMENT

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant les objectifs de l'OCI-2025 : Programme d'action relatifs à l'environnement adoptés par la 13^{ème} session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Rappelant en outre les objectifs du développement durable des Nations unies relatifs à l'environnement, tels qu'adoptés par l'Assemblée générale des Nations unies en 2015 ;

Réaffirmant les résolutions pertinentes adoptées par les précédentes sessions du Conseil des ministres des Affaires étrangères, y compris la résolution n° : 4/43-S&T sur les questions relatives à l'environnement, adoptée par la 43^{ème} session tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Tenant compte des résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l'environnement, y compris la 6^{ème} session tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 18 et 19 décembre 2015, qui ont notamment adopté la Déclaration islamique sur la protection de l'environnement et le développement durable et la gouvernance de l'environnement pour la durabilité environnementale dans le monde islamique ;

Ayant à l'esprit le Communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet, tenue à Istanbul (Turquie) les 14 et 15 avril 2016 ;

Prenant note de l'adoption de l'Accord de Paris lors de la 21^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique ;

Prenant note de la Proclamation de Marrakech pour l'Action en faveur de notre Climat et le Développement Durable adoptée par la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le changement climatique, qui s'est tenue à Marrakech, au Maroc, du 7 au 18 novembre 2016 ;

Se félicitant de l'excellente organisation par le Royaume du Maroc de la 22^{ème} session de la Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, et appréciant l'initiative lancée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, au cours de cette conférence, concernant la création d'un prix international du climat et de l'environnement, d'une valeur d'un million de dollars, qui vise à soutenir la dynamique que connaissent les efforts de maîtrise du changement climatique, et à promouvoir l'innovation dans le domaine de la lutte contre ce phénomène mondial ;

Notant avec satisfaction les efforts déployés par les institutions pertinentes de l'OCI, y compris le SESRIC, l'ISESCO et la BID, pour fournir un appui technique et de renforcement des capacités aux États membres dans les domaines liés à l'environnement ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie, l'innovation, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources en eau et l'environnement (OIC / 44-CFM / 2017 / ST / SG-REP) :

1. **SOULIGNE** la nécessité d'un financement adéquat, d'un transfert de technologie, et du soutien au renforcement des capacités des Etats membres de l'OCI, qui sont éligibles en vertu de l'UNFCCC, pour faire face aux effets néfastes du changement climatique à la vie et aux moyens de subsistance de millions de personnes.
2. **REAFFIRME** son engagement à appliquer intégralement les décisions, résolutions et recommandations des instances internationales et de l'OCI, y compris la 6^{ème} Conférence islamique des ministres de l'environnement, tenue à Rabat, Royaume du Maroc, les 18 et 19 décembre 2015, concernant la protection de l'environnement.
3. **REITERE** son appel aux États membres pour qu'ils procèdent à des consultations et coordonnent leurs positions afin de relever efficacement les problèmes liés au changement climatique et à la détérioration des conditions environnementales, d'élaborer des politiques environnementales et d'allouer les ressources humaines, technologiques et économiques nécessaires à cet effet, de manière à apporter une contribution substantielle et unifiée à ces processus.

4. **DEMANDE** au Secrétariat général de travailler en coordination et en liaison avec les instances, institutions et mécanismes internationaux compétents et autres initiatives, de prêter son assistance aux Etats membres de l'OCI vulnérables au changement climatique et d'améliorer leurs capacités et leur accès au financement du climat disponible pour les besoins d'adaptation et d'atténuation des aléas climatiques.
5. **INVITE** les institutions compétentes de l'OCI, y compris le SESRIC, la BID et l'ISESCO, dans le cadre de leurs mandats respectifs, à fournir une coopération et une assistance techniques aux Etats membres qui le souhaitent, pour soutenir leurs efforts en vue de la mise en œuvre des engagements pris par la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique ;
6. **DEMANDE** au COMSTECH de compléter les profils énergétiques des États membres et d'accorder une attention particulière à la promotion de la coopération entre les États membres et les institutions de l'OCI dans des domaines tels que la protection de l'environnement, les changements climatiques, les énergies renouvelables et les technologies vertes ;
7. **INVITE** tous les États membres de l'OCI à participer à la 7^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Environnement, prévue à Rabat, Royaume du Maroc, les 25-26 octobre 2017 ;
8. **INVITE** tous les États membres de l'OCI à participer à l'exposition internationale spécialisée "Astana EXPO-2017", organisée par le gouvernement du Kazakhstan et consacrée aux énergies futures, qui offrira une excellente occasion de coopération scientifique, technologique, politique et culturelle pour atteindre les objectifs de durabilité et d'efficacité énergétique ;
9. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°5/44-S&T

SUR LES QUESTIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HYDRIQUES

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant les dispositions de l'OIC 2025 : Programme d'action, y compris les objectifs visant à maximiser l'utilisation productive de l'eau et à minimiser son impact destructeur,

Tenant compte de l'adoption de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable, en particulier, l'Objectif de Développement Durable N6, qui a réaffirmé les engagements concernant le droit d'accès à l'eau potable et à l'assainissement à cet égard,

Saluant le communiqué final adopté par le 13^{ème} Sommet islamique tenu à Istanbul (Turquie) les 17 et 19 avril 2016, qui appelle à la coopération entre les États membres de l'OCI dans le domaine en eau,

Réaffirmant toutes ses résolutions antérieures, y compris la résolution n° 5/43-S&T sur la Vision de l'eau de l'OCI adoptée par la 43^{ème} session du CMAE tenue à Tachkent, République d'Ouzbékistan, les 18 et 19 octobre 2016,

Réaffirmant en outre les résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres en charge de l'eau, y compris celle de la 3^{ème} session tenue à Istanbul, en Turquie, du 17 au 19 mai 2016, qui a adopté les Termes de référence du Conseil de l'eau de l'OCI,

Appréciant les efforts déployés par les institutions pertinentes de l'OCI, y compris le SESRIC, la BID et l'ISESCO pour faire avancer l'agenda de l'OCI dans le domaine de la gestion des ressources en eau,

Soulignant l'importance de la coopération entre les États membres pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI, y compris la coopération en matière d'eau et d'assainissement,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé, les ressources en eau et l'environnement (OIC/44-CFM/2017/ST/SG-REP) :

1. **SOULIGNE** le rôle important de la coopération internationale et de l'assistance technique apportée par les États membres, les institutions compétentes de l'OCI, les partenaires internationaux et de développement, ainsi que par les organismes donateurs, pour la réalisation en temps opportun de l'OIC-2025 : Programme d'action et des objectifs du développement durable relatif à l'eau et à l'assainissement.
2. **SOULIGNE** la nécessité d'une mise en œuvre rapide de la Vision de l'eau de l'OCI ainsi que de l'OIC-2025 : Objectifs du Programme d'action visant à maximiser l'utilisation productive de l'eau et à minimiser son impact destructeur.
3. **INVITE** le Secrétariat général de l'OCI en coordination avec le Président de la 3^{ème} Conférence islamique des Ministres responsables de l'eau, à accélérer la convocation de la 1^{ère} réunion du Conseil de l'eau de l'OCI, afin de discuter, entre autres, des mécanismes du plan de mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI.
4. **FELICITE** les États membres qui ont communiqué leurs points focaux désignés pour la Vision de l'eau de l'OCI ; et **Invite** ceux qui n'ont pas encore désigné leurs points focaux nationaux respectifs à le faire le plus tôt possible.
5. **SE FELICITE** du rôle de l'Etat des Emirats Arabes Unis (EAU) dans la mise en évidence des questions relatives à l'eau, en trouvant des solutions durables à l'échelle mondiale pour les personnes démunies qui ont besoin d'eau à travers la Fondation *Water Aid Foundation* des EAU ; et **salue** en outre la création du Prix international Sheikh Mohammed Ibn Rashid pour l'Eau, d'une valeur d'1 million de dollars américains en vue d'encourager les instituts de recherche du monde entier à trouver des solutions durables, rentables et innovantes aux problèmes de l'eau.
6. **SE FELICITE** de la mise en place par le SESRIC d'un répertoire des experts en environnement et en eau pour faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine de l'eau entre les États membres et **ENCOURAGE** les États membres à continuer de répondre favorablement aux demandes du SESRIC concernant les mises à jour et les questionnaires nécessaires relatifs aux besoins et aux capacités dont ils disposent en matière de gestion des ressources en eau.
7. **SE FELICITE** de l'offre de la République arabe d'Égypte d'accueillir la quatrième Conférence islamique des ministres chargés de l'eau en 2018.

8. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de ces recommandations à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°6/44-S&T
SUR
LES ACTIVITES Du COMITE PERMANENT
POUR LA COOPERATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
(COMSTECH)

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant ses résolutions antérieures, y compris la résolution n° : 6/43-S&T sur les activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH), adoptée par la 43^{ème} session du CMAE tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Rappelant en outre les résolutions et recommandations des réunions successives de l'Assemblée générale du COMSTECH, y compris la 15^{ème} réunion tenue à Islamabad (Pakistan) du 31 mai au 1^{er} juin 2016 ;

Saluant le gouvernement pakistanais pour son soutien inlassable et sa facilitation de l'action du COMSTECH, ainsi que les efforts du Coordonnateur général du COMSTECH pour la coordination et la gestion efficaces des affaires du COMSTECH ;

Saluant le COMSTECH pour ses efforts visant à aider les États membres dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la sécurité alimentaire, de la santé et de l'environnement, en organisant des ateliers de formation qui offrent aux chercheurs des États membres des occasions d'interagir avec d'éminents scientifiques des pays développés et de l'espace de l'OCI ;

Prenant note avec satisfaction de la collaboration en cours entre le COMSTECH et diverses institutions et fondations à l'intérieur et à l'extérieur de l'espace de l'OCI, y compris la collaboration avec le Conseil des lauréats du prix Nobel basé à Lindau, l'Académie mondiale des sciences (AMS) et la Fondation internationale pour la science (FIS) ;

Ayant examiné le rapport d'activités du Comité permanent pour la coopération scientifique et technologique (COMSTECH) :

1. **DEMANDE DE NOUVEAU** au COMSTECH de prendre les mesures nécessaires pour renforcer la coordination entre les États membres, les centres d'excellence, les instituts de recherche et les universités des États membres de l'OCI en vue

d'intensifier la recherche concertée, le partage des connaissances et le transfert de technologie et d'élaborer des lignes directrices à cet égard.

2. **REAFFIRME** le rôle du COMSTECH dans l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre coordonnée des dispositions de la Vision 1441H de l'OCI et de l'OIC 2025: Programme d'action en matière de science et de technologie.
3. **FELICITE** le COMSTECH pour avoir œuvré promouvoir la coopération internationale entre scientifiques en signant des accords et en facilitant les échanges d'experts et d'informations avec les instituts de recherche internationaux et **invite** le COMSTECH à développer davantage de liens pour le bénéfice des scientifiques et des chercheurs des États membres.
4. **PREND NOTE** des travaux en cours sur le projet du rapport scientifique du COMSTECH qui comprend la cartographie des principaux centres de recherche scientifique et des capacités technologiques des États membres, approuvée par la 15^{ème} réunion de l'Assemblée générale du COMSTECH et **INVITE** la BID et d'autres institutions compétentes de l'OCI à collaborer avec le COMSTECH à cet égard.
5. **EXPRIME SA PROFONDE GRATITUDE** au Gouvernement de la République islamique du Pakistan pour le soutien et la facilitation qu'il continue d'apporter au COMSTECH et **DEMANDE** aux autres États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir généreusement le COMSTECH afin de l'aider à élargir ses programmes dans les divers domaines scientifiques et technologiques.
6. **REITERE SON APPEL** au COMSTECH pour qu'il collabore étroitement avec le Gouvernement du Kazakhstan et le Secrétariat général de l'OCI dans l'organisation effective du premier Sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui se tiendra à Astana, République du Kazakhstan, les 7 et 11 septembre 2017.
7. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°7/44-S&T
SUR
LES ACTIVITES DES UNIVERSITES DE L’OCI

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d’Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant ses résolutions pertinentes, y compris la résolution n°7/43-S&T sur les activités des universités de l’OCI, adoptée par la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Tachkent (République d’Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Se référant aux résolutions des sessions successives de la Conférence islamique des ministres de l’enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont la 8^{ème} session qui s’est tenue à Bamako (Mali) les 14 et 15 novembre 2016 ;

Reconnaissant avec appréciation et une profonde gratitude, le soutien et l’assistance continus fournis par les gouvernements du Bangladesh, de la Malaisie, du Niger et de l’Ouganda aux universités respectives de l’OCI ;

Exprimant également sa gratitude aux États membres de l’OCI, aux institutions compétentes de l’OCI et aux ONG pour leur soutien et leur assistance, y compris la contribution à l’établissement des projets de *Waqf* et d’autres projets générant des revenus au profit des universités de l’OCI ;

Prenant note avec satisfaction du rôle progressif joué par les universités de l’OCI pour le développement des ressources humaines dans divers domaines ;

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la science, la technologie et l’innovation, l’enseignement supérieur, la santé, les questions liées aux secteurs de l’eau et de l’environnement (OIC / 44-CFM / 2017 / ST / SG-REP) :

1. **RECONNAIT** le rôle des universités de l’OCI dans la diffusion des connaissances et de la recherche dans les domaines qui répondent aux besoins des États membres et contribuent au développement des ressources humaines dans les États membres concernés.
2. **REITERE SON APPEL** aux Etats membres pour qu’ils continuent à faire des dons généreux aux universités de l’OCI, y compris des contributions à

leurs programmes respectifs pour le développement de leurs programmes et infrastructures scolaires et pour répondre à d'autres besoins spécifiques.

3. **SE FELICITE**vivement des subventions annuelles accordées par le Fonds de solidarité islamique (FSI) à l'UIN et à l'UIO et **ENCOURAGE** le FSI à continuer de soutenir ces universités.

UNIVERSITE ISLAMIQUE DE TECHNOLOGIE (UIT), DHAKA, BANGLADESH

4. **EXPRIME SA GRATITUDE**au Gouvernement du pays hôte: la République populaire du Bangladesh pour le soutien qu'elle apporte à l'IUT, y compris la contribution financière pour la construction de la première phase du projet de dortoir féminin,dans les délais voulus.
5. **REITERE** ses appels aux États membres pour qu'ils s'acquittent de leurs contributions statutaires et de leurs arriérés de contributions à l'UITet **INVITE** les États membres et les institutions compétentes de l'OCI à contribuer généreusement au Fonds de dotation de l'UIT, pour son entrée en activité et son exploitation dans les meilleurs délais possibles.
6. **SE FELICITE** de l'admission des étudiantes dans les programmes réguliers de génie de l'université au cours de l'année universitaire 2016-17.
7. **APPRECI**ela décision du Conseil d'administration de l'UIT de réviser les critères de recrutement des membres du corps enseignant afin d'attirer les professeurs les plus brillants dans le cadre du nouvel organigramme de la faculté.
8. **PREND NOTE** de l'introduction de nouveaux programmes académiques, du remplacement du diplôme du 1er cycle par un diplôme supérieur, des nouvelles filières et départements au sein de l'université, et **INVITE** la direction de l'UIT à veiller à planifier l'expansion de ses programmes académiques en fonction des ressources disponibles.
9. **PREND NOTE EGALEMENT** de la mise en place d'un nouveau bureau d'accréditation et d'assurance de la qualité et espère que cela accélèrera les efforts de l'UIT pour obtenir l'accréditation des organismes d'accréditation nationaux, régionaux et internationaux pour l'ingénierie et la technologie.

10. **SE FELICITE** du recrutement de membres du personnel et d'étudiants d'autres États membres et **EXHORTE** la direction à accroître davantage le nombre des étudiants en provenance des autres États membres, pour souligner ainsi le caractère international de l'université.

UNIVERSITE ISLAMIQUE DU NIGER (UIN)

11. **FELICITEVIVEMENT** le gouvernement du pays hôte, la République du Niger pour le soutien et l'assistance qu'elle continue de fournir à l'UIN, y compris le don de 125.000 mètres carrés supplémentaires de terrain pour la construction d'installations éducatives au profit des femmes à l'UIN.
12. **FELICITE EN OUTRE** le Royaume d'Arabie Saoudite pour l'aide financière qu'il accorde à l'UIN, y compris le don financier d'un million de dollars annoncé lors des réunions du Sommet islamique.
13. **PREND NOTE** avec satisfaction des progrès réalisés dans le cadre du projet de centre commercial de l'UIN financé par la BID par le biais du Fonds du *Waqf* et **invite** les États membres à faire des dons pour la construction de la deuxième phase du *Waqf*.
14. **REITERE** sa demande aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de soutenir l'UIN par tous les moyens possibles pour améliorer ses infrastructures, ses programmes universitaires et le bien-être de son personnel.
15. **SE FELICITE** de l'intérêt suscité par la création de la nouvelle faculté d'agriculture et recommande au FSI de créer une allocation budgétaire spécifique à cet effet.
16. **PREND NOTE** des progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique de l'UIN (2015-2025) qui vise à moderniser l'université en vue d'atteindre le niveau des établissements d'enseignement supérieur.
17. **INVITE** le SESRIC et l'UIN à rendre opérationnel le protocole de coopération signé entre les deux parties visant à promouvoir la formation professionnelle à l'UIN.

UNIVERSITÉ ISLAMIQUE D'UGANDA (UIO)

18. **EXPRIME** ses remerciements et sa gratitude au Gouvernement du pays hôte, la République de l'Ouganda pour le soutien qu'elle continue de fournir à l'UIO, y compris la visite de la Première Dame et le Ministre de l'éducation et des sports de la République de l'Ouganda, le 10 février 2017 pour la pose de la première pierre de la nouvelle bibliothèque.
19. **SE FELICITE** de l'aide accordée à l'UIO par le Fonds de Solidarité islamique (FSI) d'un million de dollars par an, la BID, l'Université de Lahore, le Pakistan, les Médecins du Monde, la Turquie, le SESRIC et TIKA de Turquie, la Fondation Amal de Malaisie et la famille Habib de Djeddah et **demande** aux institutions et aux universités des secteurs public et privé d'envisager de fournir un soutien similaire à l'UIO pour répondre à ses besoins.
20. **RECONNAIT** que la BID a approuvé l'octroi de 14,58 millions de dollars pour financer la construction de la phase I du nouveau *waqf* pour l'Université à Kampala, en Ouganda, sur les terrains offerts par le gouvernement de l'Ouganda et **invite** les États membres et les institutions de l'OCI à faire don des 65 millions de dollars restants nécessaires à la construction du reste des bâtiments du *Waqf*.
21. **PRENDNOTE** avec satisfaction, du démarrage de la construction de la nouvelle bibliothèque grâce au montant de 973.644,13 dollars des États-Unis, versé par le Royaume d'Arabie Saoudite et **invite** les autres États membres à accorder une aide financière et matérielle volontaire à l'Université.
22. **PREND EGALEMENT** note, avec satisfaction, du lancement, le 1^{er} juin 2016, d'une unité de couture, parrainée par la Fondation SENA de Turquie, au Campus des femmes de l'UIO par la Première Dame de Turquie.
23. **SALUE** le Royaume d'Arabie Saoudite et la République arabe d'Égypte pour le détachement de personnel au profit de l'UIO et exhorte les autres États membres à envisager de détacher du personnel universitaire au profit de l'UIO, en particulier dans les domaines de la médecine et de l'ingénierie.
24. **DEMANDE** au gouvernement fédéral du Nigeria de renouveler le détachement de personnel universitaire au profit de l'UIO dans le cadre

du Programme des Volontaires du Corps d'assistance technique (TAC), dont l'UIO a énormément profité par le passé.

25. **EXPRIME SA SATISFACTION** quant à l'augmentation constante du nombre d'étudiants et de l'agrandissement des installations de l'UIO et **exhortel'**université à poursuivre ses efforts pour offrir des possibilités d'éducation aux communautés musulmanes des pays anglophones d'Afrique.
26. **PREND ACTE** de l'énorme demande en professionnels de la santé en Afrique et **INVITE** les États membres, les institutions compétentes de l'OCI et les ONG à accorder un soutien financier et matériel à l'Université afin de lancer des programmes universitaires en dentisterie, en pharmacie et en sciences infirmières et biomédicales.
27. **DEMANDE** aux États membres, aux institutions compétentes de l'OCI et aux philanthropes de continuer à fournir un soutien financier durable à l'UIO afin d'améliorer le bien-être du personnel et de permettre à l'Université d'acquérir les infrastructures dont elle a besoin pour offrir une éducation de qualité aux jeunes africains.
28. **DEMANDE** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.

RESOLUTION N°8/44-S&T

SUR

LES ACTIVITES DES INSTITUTIONS DE L'OCI OPERANT DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA SANTE ET DE L'ENVIRONNEMENT

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal 1438H (10-11 juillet 2017) ;

Rappelant la résolution n° : 8/43-S&T sur les activités des institutions de l'OCI opérant dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement, adoptée par la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Ayant à l'esprit le Communiqué final adopté par la treizième session de la Conférence islamique au sommet tenue à Istanbul les 14 et 15 avril 2016 ;

Félicitant le SESRIC, la BID, l'ISESCO, la STIO, l'AIS et la CICI pour leurs activités et leurs programmes dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement,

LE CENTRE DE RECHERCHES STATISTIQUES, ECONOMIQUES SOCIALES ET DE FORMATION POUR LES PAYS ISLAMIQUES (SESRIC)

Saluant le rôle du SESRIC dans la collecte, le traitement et la diffusion des données statistiques socioéconomiques incluant des indicateurs majeurs dans les domaines de la science et de la technologie, de l'éducation, de la santé et de l'environnement pour l'utilisation des États membres de l'OCI ;

Saluant en outre le SESRIC pour la préparation de rapports techniques et d'études sur les questions intéressant les États Membres dans plusieurs domaines, notamment la science et la technologie, l'enseignement supérieur, la santé et l'environnement ;

Reconnaissant les programmes de renforcement des capacités et les activités de formation organisés et menés par le SESRIC dans les domaines de la santé, de l'environnement et de la gestion des ressources en eau ;

Appréciant la contribution du SESRIC à la préparation et à la mise en œuvre des diverses études, programmes et projets de l'OCI ;

Prenant note du rapport de SESRIC :

1. **SALUE** le SESRIC pour la préparation régulière d'un rapport sur «l'éducation et le développement scientifique dans les pays de l'OCI» en tant que document de référence pour la Conférence islamique des ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
2. **SALUE EGALEMENT** le SESRIC pour la préparation du rapport sur l'eau de l'OCI au titre de l'année 2015 qui a fait le point sur la situation actuelle de l'eau et a mis en lumière les défis auxquels sont confrontés les États membres de l'OCI.
3. **FELICITE** le SESRIC pour avoir préparé et diffusé le rapport sur la situation du cancer dans les pays membres de l'OCI lors de la session spéciale du Leadership des Premières Dames sur le contrôle du cancer tenue à Istanbul en marge du 13^{ème} Sommet islamique le 14 avril 2016.
4. **DEMANDE** aux États membres et aux institutions compétentes de l'OCI de contribuer activement et de participer aux différents programmes de formation dans le domaine de la santé organisés par le SESRIC dans le cadre du programme de renforcement des capacités sanitaires de l'Alliance sanitaire OCI-ONG Ibn Sina.
5. **SOULIGNE** l'importance des programmes de renforcement des capacités et des activités de formation menées dans le cadre du programme de formation professionnelle de l'OCI (OIC-VET) du SESRIC, adapté aux besoins spécifiques des États membres.
6. **PREND NOTE** des efforts déployés par le SESRIC pour faire correspondre les besoins et les capacités des institutions nationales compétentes travaillant dans le domaine de la santé, de la gestion des ressources en eau et de l'environnement au moyen de programmes spécifiques de renforcement des capacités du Centre et **invite** les États membres à tirer pleinement parti de ces programmes en répondant aux questionnaires y afférents.
7. **SE FELICITE** des efforts déployés par le SESRIC pour la mise en œuvre de la Vision de l'eau de l'OCI en élaborant un portail Web en ligne sur les questions relatives à l'eau et en lançant le Programme de renforcement des capacités en gestion des ressources en eau (Water-CaB)

dans le but de faciliter l'échange de connaissances, d'expériences et de meilleures pratiques dans le domaine des ressources en eau.

8. **APPROUVE** le plan stratégique du SESRIC pour la période 2017-2019, qui a été adopté par la 39^{ème} réunion du Conseil d'administration du SESRIC, le 10 avril 2017.

L'ORGANISATION ISLAMIQUE POUR L'EDUCATION LA SCIENCE ET LA CULTURE (ISESCO)

Appréciant les efforts déployés par l'ISESCO dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement ;

Reconnaissant les efforts de l'ISESCO dans le renforcement des capacités scientifiques, technologiques et d'innovation dans divers domaines vitaux directement liés au développement socioéconomique des Etats membres ;

Se félicitant du lancement du Réseau panislamique de recherche et d'éducation (PIREN) comme plateforme pour la collaboration entre les scientifiques, les chercheurs et les réseaux d'enseignement, de partage des connaissances et des bonnes pratiques et de promotion des recherches conjointes ;

Se félicitant de la tenue de la 8^{ème} Conférence islamique des Ministres de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique le 14 novembre 2016 (Bamako-République du Mali) ;

Prenant note du rapport présenté par l'ISESCO :

1. **PREND NOTE** avec appréciation des initiatives prises par l'ISESCO dans les différents domaines, y compris en matière de sciences spatiales en vue d'améliorer l'utilisation des systèmes d'observation de la terre et de renforcer les capacités de leurs applications pour englober la gestion des ressources naturelles, la gestion des risques des catastrophes naturelles ainsi que la promotion de l'agriculture durable, l'aquaculture, la pêche et la sylviculture, y compris l'alerte précoce, l'évaluation de la vulnérabilité alimentaire, la sécurité alimentaire, l'efficacité du marché et la désertification.
2. **RENOUVELLE son appel** à l'ISESCO pour participer activement à la mise en œuvre du Programme d'action stratégique de Santé de l'OCI à travers le partage d'enseignements tirés de ses plans d'action et la participation à des activités liées à la santé dans les six domaines thématiques du programme.

3. **PREND ACTE** du soutien continu apporté par l'ISESCO à l'Université islamique d'Ouganda (UIO) et à l'Université islamique du Niger (UIN) et **l'invite** à poursuivre son soutien à ces universités, en conformité avec le plan présenté au Secrétariat général par l'ISESCO, qui comprend des actions pour le renforcement des cursus, l'évaluation de la performance, le soutien aux programmes STI, le renforcement des capacités du corps enseignant et le renforcement des liens avec les universités des Etats membres.
4. **SALUE** les efforts de la Fédération des Universités du Monde islamique (FUMI) en termes de promotion et de renforcement de l'enseignement universitaire et de création de liens et de partenariats entre les universités du monde islamique ; **INVITE** la FUMI à prendre des mesures pour établir des partenariats et des liens entre l'UIO, l'UIN et l'UIT de Dhaka et les autres universités prestigieuses dans les Etats membres.
5. **PREND NOTE** des projets et initiatives dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique adoptés par la 8ème Conférence islamique des Ministres de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique tenue à Bamako, en République du Mali, les 14-15 novembre 2016, et **DEMANDE** à l'ISESCO de veiller, en coordination avec le Secrétariat général et les institutions compétentes de l'OCI, à la mise en œuvre effective et ponctuelle de tous ces projets et initiatives.

LA BANQUE ISLAMIQUE DE DEVELOPPEMENT (BID)

Notant avec satisfaction l'engagement de la Banque islamique de Développement (BID) à répondre aux besoins des États membres de l'OCI dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement et de ses programmes et initiatives dans ces domaines ;

Saluant la BID pour avoir mis l'accent sur le secteur de la santé, en particulier dans le domaine de la lutte contre les maladies et les épidémies et le renforcement des capacités humaines et institutionnelles dans divers États membres;

Saluant la BID pour le soutien financier accordé à la préparation de divers documents tels que le projet de l'Atlas de la Science et de l'Innovation du monde islamique, le PASS-OCI et la Vision de l'eau de l'OCI;

Se félicitant de la poursuite des efforts de la BID en vue d'améliorer la collaboration entre les États membres de l'OCI, à travers son programme de coopération technique (PCT), de ses activités scientifiques et technologiques et du mécanisme de liaison réciproque ;

Prenant note du rapport du Secrétaire général sur les activités de la BID dans les domaines de la science et de la technologie, de l'enseignement supérieur, de la santé et de l'environnement:

1. **SE FELICITE** de l'initiative de la BID visant à étendre son programme de coopération technique en mettant en place un mécanisme de liaison réciproque qui permet aux États membres d'échanger des connaissances, des technologies et des solutions entre eux, dans le but de renforcer les capacités locales pour relever les défis du développement tout en partageant les coûts du projet et **exhorte** les États membres à faire des propositions aux projets de liaison réciproque de la Banque, par le canal officiel de la BID dans les pays respectifs.
2. **SALUE** les efforts et les initiatives de la Banque islamique de Développement pour promouvoir la science, la technologie et l'innovation dans les pays membres, y compris le financement de projets et ses programmes spécialisés de coopération technique, de science et de technologie et de cartographie des centres de ressources.
3. **PREND NOTE** des capacités des centres de ressources identifiés par la BID et **EXHORTE** les États membres à utiliser les capacités et les expertises nécessaires pour relever les défis du développement local.
4. **REITERE** sa demande à la BID d'aider les États membres à améliorer la qualité de l'éducation en allouant davantage de subventions aux projets de renforcement des capacités et de développement.
5. **DEMANDE EN OUTRE** à la BID de continuer à soutenir le Fonds mondial de lutte contre le VIH/Sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que d'autres partenaires nationaux, régionaux et internationaux dans la lutte contre les maladies et les épidémies, et dans les projets d'assistance pertinents à la recherche sur la qualité.

ACADEMIE DES SCIENCES DU MONDE ISLAMIQUE (AIS)

Ayant à l'esprit que l'AIS est un forum international de la communauté scientifique qui met activement l'accent sur l'éducation scientifique et favorise la mise en réseau entre les scientifiques de l'OCI ainsi qu'avec la communauté scientifique internationale ;

Prenant note de la Déclaration de l'AIS de 2015 publiée à l'issue de la 20^{ème} Conférence de l'AIS, tenue à Téhéran (Iran) les 26 et 27 décembre 2015, sous le titre «Science, technologie et innovation: construire l'avenir commun de l'humanité», organisée en coopération avec la vice-présidence iranienne pour la science et la technologie et la Commission du Prix Mustafa ;

Félicitant l'AIS pour avoir coorganisé le 5 mai 2016, le séminaire sur les «Perspectives islamiques sur les grandes questions scientifiques», en collaboration avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie Occidentale (CESAO), la *Royal Scientific Society* de Jordanie et un certain nombre d'organisations de jeunesse à Amman, Jordanie;

Félicitant en outre l'AIS pour la publication de la revue médicale de l'Académie des sciences du monde islamique en tant que forum unique ouvert à la communauté de la recherche médicale au sein de l'OCI et à l'échelle internationale et reconnu par *l'Index Medicus* de l'OMS, l'indice de citations turc et le Centre de citation de l'Académie des sciences du monde islamique relevant de l'OCI ;

Prenant note des activités de sensibilisation de l'AIS avec le Partenariat inter-académique (PIA) et l'Union internationale des académies (UIA) ;

Prenant note également de la collaboration de l'AIS avec le prestigieux Conseil d'interaction (CIA), qui regroupe les hommes d'État qui ont occupé les plus hautes fonctions dans leurs pays respectifs, dans les domaines du lien eau-énergie-alimentation et de la sécurité mondiale ;

Reconnaissant l'appui fourni à l'AIS par un certain nombre d'États membres de l'OCI, y compris la Jordanie, le Pakistan, Oman, le Koweït et la Malaisie ;

Prenant note du rapport d'activité de l'AIS;

1. **DEMANDE**aux États membres de fournir à l'AIS tout l'appui possible pour l'aider à atteindre ses objectifs.

2. **EXHORTE** l' AIS à renforcer ses activités dans tous les domaines relevant de son mandat et de ses responsabilités.
3. **DEMANDE** à l' AIS de continuer à constituer sa base de données visuelles sur Internet en termes de conférences scientifiques et de symposiums pour le bénéfice des scientifiques, des intellectuels et des chercheurs des États membres de l' OCI.
4. **DEMANDE** à l' AIS de maintenir le Journal médical de l' AIS et de solliciter l' appui de toutes les agences compétentes de l' OCI pour renforcer le Journal.
5. **REITERE** son appel à l' AIS pour qu' elle fournisse toute l' assistance possible aux États membres leur permettant de formuler leurs politiques et stratégies nationales en matière de STI et de fonder leurs académies nationales des sciences.
6. **DEMANDE** à l' AIS de lancer un nouveau groupe de travail international sur le thème de la « Culture de la Science » en collaboration avec les institutions compétentes de l' OCI ainsi que les partenaires internationaux.

LA CHAMBRE ISLAMIQUE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE (CICI):

Notant la contribution de la CICI au développement d' une société appréciant et soutenant les ST, créant un environnement qui encourage et récompense les idées, appuie la science et l' innovation et encourage l' esprit d' entreprise dans les États membres ;

Prenant note du rapport de la Chambre islamique de commerce et d' industrie (CICI):

1. **REITERE** sa demande à la CICI de soutenir une plus grande participation de l' industrie et des investissements dans des activités de R&D et de développement technologique et la promotion et l' élargissement du programme de liaison université-industrie dans les États membres de l' OCI, y compris un programme visant à accroître la commercialisation de la R&D.
2. **DEMANDE** à la CICI, en collaboration avec la BID et les États membres, d' identifier des projets viables pour la commercialisation des résultats de la R&D.

RESOLUTION N°9/44-S&T
SUR
L'INTEGRATION DES EFFORTS DE LUTTE CONTRE LES TEMPETES DE SABLE
ET DE POUSSIERE DANS CERTAINS ÉTATS MEMBRES

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Se référant aux objectifs et aux principes de la Charte de l'Organisation de la Coopération islamique qui demandent aux Etats membres de s'efforcer de protéger et de préserver l'environnement ;

Ayant examiné le document « OIC-2025: Programme d'action » appelant les États membres à coordonner leurs politiques et leurs positions environnementales dans les enceintes internationales où se discutent les questions de l'environnement afin d'éviter les effets négatifs de ces politiques sur leur développement économique ;

Rappelant en outre l'article 3 de la Déclaration islamique sur le développement durable, ratifiée par la Conférence islamique des ministres de l'environnement tenue à Djeddah, du 10 au 12 juin 2002, qui qualifie l'environnement de don de Dieu et appelle les individus et les communautés à en prendre soin et à le promouvoir ;

Ayant examiné les résolutions des Nations unies : A/RES/70/195 intitulée : « la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière » ; A/RES/71/219, intitulée : « la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière » ; E/ESCAP/RES/72/7, intitulée : « La Coopération régionale pour la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en Asie et dans le Pacifique » et la Résolution du ANUE : PNUE/EA.2/Res.21 sur les tempêtes de sable et de poussière ;

Tenant compte des effets néfastes de la sécheresse sévère et persistante et des conséquences du changement climatique qui se manifestent sous la forme de tempêtes de poussières et de sable dans certains États membres ;

Tenant compte en outre du rapport final de la première réunion du Bureau exécutif islamique pour l'environnement qui, entre autres, appelle les autorités compétentes des États membres à redoubler d'efforts et à mieux coordonner

leurs actions pour faire face aux nouveaux défis posés par le changement climatique et la détérioration des écosystèmes, notamment la désertification ;

Rappelant la résolution n°9/43-S&T sur l'intégration des efforts de lutte contre les tempêtes de poussières et de sable, adoptée par la 43^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, tenue à Tachkent (République d'Ouzbékistan) les 18 et 19 octobre 2016 ;

Se félicitant de l'initiative du Programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière du PNUE, y compris la réunion ministérielle tenue à Nairobi le 21 février 2013 et la réunion technique tenue à Abou Dhabi les 6 et 7 mai 2013, auxquelles ont participé plus de 50 pays, agences compétentes des Nations Unies, organisations régionales et autres participants ;

SE FELICITANT de l'atelier de travail international sur les tempêtes de sable et de poussière, organisé par le Ministère turc des forêts et de l'eau, à Istanbul, les 4-6 octobre 2016, en coopération avec le Secrétariat de la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, le PNUE et l'OMS ;

1. **SE DECLARE** préoccupé par la vague sans précédent de tempêtes de sable et de poussière et par les pertes considérables qu'elles ont causées dans les zones désertiques des États membres en Asie et en Afrique.
2. **DEMANDE** à tous les États membres touchés dans les zones désertiques d'Asie et d'Afrique de s'engager dans une interaction consciente et constructive pour résoudre ce problème de manière appropriée.
3. **SALUE** la participation des États membres de l'OCI au projet régional du PNUE sur la catalyse des actions de coopération dans la lutte contre la dégradation des sols et les tempêtes de poussière dans le cadre du programme régional de lutte contre les tempêtes de sable et de poussière et encourage les autres États membres de l'OCI à adhérer au projet du PNUE.
4. **SE FELICITE** des efforts déployés pour limiter les tempêtes de sable et la sécheresse dans les États de la région, dans le cadre d'un programme élaboré par l'Organisation météorologique mondiale en vue de limiter l'impact du changement climatique.
5. **EXPRIME SON SOUTIEN** à l'élaboration d'un mécanisme régional collectif de réseau de sensibilisation et d'alerte précoce et de gestion des

risques permettant aux pays touchés de faire face au problème de manière appropriée.

6. **DEMANDE** à tous les instruments et institutions internationaux et régionaux en matière d'environnement, y compris la ROPME, d'aborder sérieusement et rapidement la question et de mobiliser leurs ressources, tant sur le plan technique que financier, pour venir en aide aux pays touchés.
7. **SE FELICITE** de la coopération de la République Islamique d'Iran avec le PNUE, le PNUD et le DESA pour la tenue d'une conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière, les 3-5 juillet 2017, sur la base des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies; et **ENCOURAGE** les États membres à participer activement à cet événement important.
8. **INVITE** les États membres à contribuer au reboisement des zones désertiques dans les États membres de l'OCI et à prendre des mesures fermes contre la coupe abusive d'arbres et les feux de brousse.
9. **INVITE EN OUTRE** les institutions spécialisées de l'OCI telles que la Banque islamique de Développement à prendre toutes les mesures appropriées pour élaborer des projets concrets visant à aider les pays touchés à surmonter les effets catastrophiques de ce phénomène.
10. **DECIDE** de rester saisi par la question.

RESOLUTION N°10/44-S&T
SUR
L'ANCIEN SITE D'ESSAI NUCLEAIRE DU SEMIPALATINSK ET LA JOURNEE
INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ESSAIS NUCLEAIRES ET LA
REHABILITATION DE LA REGION DE LA MER D'ARAL

La quarante-quatrième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde de solidarité), tenue à Abidjan, République de Côte d'Ivoire, les 16-17 Shawwal1438H (10-11 juillet 2017) ;

Tenant compte de la résolution 64/35 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée « Journée internationale contre les essais nucléaires » ;

Prenant également en considération la résolution 63/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies intitulée «Coopération et coordination internationales pour la réhabilitation humaine et écologique et le développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan»;

Tenant compte du document officiel de l'Assemblée générale des Nations Unies n° : A/68/686 intitulé : «Programme de mesures visant à éliminer les conséquences du dessèchement de la mer d'Aral et à prévenir les catastrophes de l'écosystème dans la région de la mer d'Aral» ;

Rappelant la résolution n°4/33-S&T sur les questions environnementales adoptée par la 33^{ème} session du Conseil des ministres des Affaires étrangères, demandant à la Banque islamique de Développement et aux fondations caritatives des pays musulmans d'explorer les voies et moyens d'élaborer un programme d'aide aux régions de la mer d'Aral et de Semipalatinsk en coordination avec les programmes internationaux, régionaux et nationaux existants,

Se déclarant gravement préoccupée par les conséquences des problèmes écologiques de la mer d'Aral et de l'ancien site d'essai nucléaire de Semipalatinsk ;

Prenant note du décret de M. NursultanNazarbayev, Président de la République du Kazakhstan du 29 août 1991, relatif à la fermeture du site d'essai nucléaire de Semipalatinsk qui a fonctionné de 1949 à 1991 et produit 456 essais nucléaires ;

Reconnaissant que l'ancien site d'essai nucléaire de Semipalatinsk demeure un sujet de grave préoccupation pour le Kazakhstan, compte tenu de ses effets

dangereux à long terme sur la vie et la santé des habitants de la région et sur l'environnement ;

1. **REITERE** son appel aux États membres pour qu'ils observent la Journée internationale contre les essais nucléaires le 29 août afin de mieux faire connaître les effets des explosions nucléaires.
2. **FELICITE** les États membres pour leur contribution à la commémoration du 20^{ème} anniversaire de la fermeture de l'ancien site d'essai nucléaire de Semipalatinsk, qui visait à informer le public des conséquences dangereuses des essais nucléaires sur la vie et la santé des personnes et sur l'état de l'environnement.
3. **SOULIGNE** l'importance de la mise en œuvre du Programme III du Bassin de la mer d'Aral (ASBP-3) lors de la Conférence de coordination des donateurs qui s'est tenue le 9 décembre 2010 à Almaty (Kazakhstan) en matière de protection de l'environnement.
4. **APPUIE** l'initiative de la République d'Ouzbékistan concernant l'établissement sous les auspices des Nations Unies d'un fonds d'affectation spéciale pour la mer d'Aral et la région de la mer d'Aral, dont la tâche principale consisterait à coordonner les efforts et à mettre en œuvre des programmes et des projets ciblés.
5. **SE FELICITE VIVEMENT** de la mise en œuvre du programme conjoint de l'Ouzbékistan et des Nations Unies intitulé: « Bâtir la résilience des communautés touchées par la catastrophe de la mer d'Aral par le biais d'un fonds de sécurité humaine multipartenaire pour la mer d'Aral », visant à améliorer le bien-être de ladite population par la création de sources de revenus supplémentaires, l'amélioration du système de santé et le développement des infrastructures.
6. **APPELLE** la Banque Islamique de Développement, les Etats membres de l'OCI et autres organismes donateurs internationaux à intensifier leur participation à la réhabilitation des régions de la mer d'Aral et de la zone de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk.
7. **EXHORTE** la Banque islamique de Développement, les Etats membres de l'OCI et les organisations caritatives internationales à continuer à fournir le soutien technique et financier nécessaire à la mise en œuvre des programmes visant à résoudre les problèmes de la mer d'Aral et de la zone de l'ancien site d'essai nucléaire de Semipalatinsk.

8. **Demande** au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à la prochaine session du Conseil des ministres des Affaires étrangères.
